CD44OM

LOM-Lettre février 2022

Soigner un confrère

Une situation qui devrait être plus fréquente qu'elle ne l'est actuellement puisque bon nombre de médecins sont encore leur propre médecin traitant.

Il est pourtant acquis qu'il nous est bien difficile de soigner un membre de notre propre famille, l'aspect émotionnel prenant une part beaucoup trop importante et pouvant fausser notre jugement et nous affecter.

Alors pourquoi ne pas raisonner de façon similaire avec notre propre corps, notre propre esprit ? Par manque de temps ? Par négligence ? Par politique de l'autruche ? (Faites ce que je dis mais ne faites pas ce que je fais).

Quoi qu'il en soit malheureusement dans certaines situations critiques, parfois uniquement dans l'urgence, un confrère a besoin d'un autre confrère pour une prise en charge médicale ou chirurgicale. S'installe alors une situation complexe soignant-soigné, aussi bien pour l'un que pour l'autre.

Un médecin atteint d'un cancer par exemple n'a pas d'autre recours qu'une prise en charge pluridisciplinaire avec, aux commandes, un confrère oncologue, confrère spécialiste ayant un niveau de compétence dans ce domaine certainement supérieur au sien. Il a déjà certainement fait des recherches afin « d'appréhender » son nouveau statu de malade. La composante anxiogène légitime à tout à chacun dans cette situation s'exacerbe chez un confrère-patient qui a donc accès à un niveau de connaissance élevé pour lequel son état émotionnel n'est pas forcement préparé. Il en découle une attente scientifique certes mais également emphatique, malheureusement souvent, non suffisamment verbalisée ou peut être non entendue par le confrère traitant.

Le lâché prise dans ces situations est difficile mais il devrait être un principe fondamental, se désengager de sa prise en charge médicale au profit d'un autre confrère, quitter le statut de médecin-patient pour endosser celui de patient-médecin. Accepter de ne pas tout savoir, accepter de ne pas vouloir forcement tout savoir et faire confiance.

Un statut de patient-médecin qui n'est pas facile mais celui de médecin-traitant ne l'est pas non plus. Quelle position adopter avec un confrère ?, Que sait-il déjà ? Que veut-il savoir ? Va-t-il discuter ou mettre en doute les choix, les décisions ?

Une situation en théorie complexe mais qui en pratique ne devrait pas l'être si tous les protagonistes acceptaient les enjeux et leurs positions de patient-médecin pour l'un, de médecin-traitant pour l'autre. Un patient-médecin qui accepte de privilégier son statut de patient et un médecin-traitant qui prend en charge ce patient en n'oubliant pas qu'il s'agit aussi d'un médecin, d'un confrère avec toute la confraternité et l'empathie que notre code de déontologie nous recommande.

Ne négligeons pas notre santé

Si vous le souhaitez un confrère est à votre disposition pour une consultation en cliquant sur ce <u>LIEN</u>

Fake News: Responsabilité engagée en cas de participation à la campagne vaccinale contre la Covid-19

De nombreux confrères ont reçu à leur cabinet, soit déposé dans leur boite aux lettres, à l'accueil ou reçu en LRAR des courriers d'un "collectif citoyen pour une médecine libre" ou d'un autre collectif "laissons les médecins prescrire". Ces deux collectifs de façon détournée tentent, au delà de fake news pseudo-scientifiques, d'intimider les médecins acteurs de la vaccination anti-covid sur leur responsabilité juridique pénale en cas de recours. Ces intimidations à demi-voilées n'ont acun fondement juridique.

Ci-après

un paragraphe sur la responsabilité des médecins vaccinateurs (issu d'une mise au point du ministère de la santé) :

« La réparation intégrale des accidents médicaux imputables à des activités de soins réalisées à l'occasion de la campagne vaccinale anti-Covid-19 sera assurée par l'ONIAM au titre de la solidarité nationale comme elle l'est pour les vaccins obligatoires.

Les professionnels de santé qui participent à la campagne vaccinale, y compris en tant que libéraux, et les personnes qui concourent à l'organisation et au fonctionnement des centres de vaccination et des équipes mobiles, y compris les bénévoles, agissent pour le compte de l'Etat et bénéficient à ce titre, dans la limite de leurs compétences, de la protection fonctionnelle.

La protection fonctionnelle est assurée tant sur le plan civil que pénal, sauf en cas de faute personnelle détachable du service. Dès lors, la responsabilité du professionnel ne peut pas être engagée par un tiers et l'Etat doit couvrir les éventuels frais de justice et indemnités dues à la victime. L'administration ne peut refuser la protection fonctionnelle à un agent lorsque les conditions en sont remplies. »





Fake News

Fake News

INFO-VAC FRANCE: Ligne directe d'information et de consultation sur les vaccinations

Infovac est victime de son succès !!!

Face à l'**explosion des questions**, Infovac-France se dote d'un **nouvel outil** de communication entre

Cette nouvelle plateforme est entièrement sécurisée et hébergée sur des serveurs agréés données de santé.

Evolution du nombre de questions Infovac depuis 2003

Pour y accéder depuis vos ordinateurs, tablettes et téléphones, saisissez l'adresse

https://app.infovac.fr/

La première chose à faire sera de vous **créer un compte**. N'hésitez pas à le faire **dès maintenant**. L'utilisation de cet outil est très simple, et <u>cette petite vidéo de 3mn</u> vous explique son fonctionnement.

Conscients que ce changement entre l'ancienne méthode (envoi d'un simple mail) et la nouvelle (connexion à une appli) ne peut se faire du jour au lendemain, les questions posées par mail recevront toujours une réponse, et ce durant une période de transition de 3 mois.

A compter du 01/04/2022, seules les questions posées sur la plateforme seront traitées. Nous vous encourageons donc vivement à l'utiliser dès maintenant :

https://app.infovac.fr/

Vos experts Infovac-France



Newsletter vaccin-covid 35 .pdf



Recrudescence de cas d'infection invasive à Hæmophilus Influenzæ (de type B)



PRIOR Une ligne téléphonique dédiée aux médecins recherchant un expert Maladies Rares

« Rare mais pas si Rare »

Environ 7000 maladies rares connues à ce jour,
soit 1/20 personne atteinte de maladie rare en France.
La Plateforme Régionale d'Information et d'Orientation
pour les Maladies et Handicaps Rares (PRIOR)
met en place une ligne spécifique dédiée aux médecins 06 35 32 21 43,
qui recherchent un médecin expert en maladies rares,

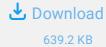
que ce soit pour un diagnostic, un suivi, un renseignement, ...



Comment évolue la santé mentale des Français pendant l'épidémie de COVID-19



2021_LePointSur_CoviPrev_SanteMentale_Vague30.pdf



DÉMOGRAPHIE DES MÉDECINS SPÉCIALISTES EN PAYS DE LA LOIRE

- <u>Ophtalmologistes</u>, <u>Rhumatologues</u>, <u>Cardiologues</u>, <u>Neurologues</u>, <u>Pédiatres</u>, <u>Dermatologues</u>, <u>ORL (otorhino-laryngologues)</u>, <u>Gynécologues médicaux et obstétriciens</u>

Service de télé-expertise en Onco-dermatologie aux médecins généralistes

Le Service de Dermatologie du CHU de Nantes propose un nouveau service de téléexpertise en Oncodermatologie aux médecins généralistes, dans le but d'améliorer le dépistage des cancers cutanés. Si vous avez une suspicion de mélanome ou de carcinome cutané chez un de vos patients, vous pouvez demander un avis de télé-expertise via la plate-forme de télé- médecine du GCS e-Santé Pays de la Loire, un médecin du service de Dermatologie du CHU de Nantes vous donnera un avis en 48h. Bien évidemment ce service n'a pas pour objectif de suivre tous les naevus des patients mais de vous donner un avis ponctuel quand vous avez une suspicion de mélanome ou de carcinome. Le circuit de la demande est le suivant :

- 1. 1- Vous informez votre patient du recours à la télé-expertise
- 2. 2- Vous vous connectez à la plate-forme via le portail web www.pro.esante-pdl.fr
- 3. 3- Vous créez un télé-dossier avec photo et télé-transmettez celui-ci au médecin régulateur de Dermatologie du CHU
- 4. 4- Le médecin régulateur du CHU vous rend un avis en 48h
- 5. 5- Vous transmettez à votre patient la conclusion

Inscrivez-vous en 4 clics : sur <u>www.pro.esante-pdl.fr</u> cliquer sur « je m'inscris », choisir un mode de connexion (RPPS...) et choisir le service « Onco-dermatologie CHU de Nantes »

Contact: telesante@esante-paysdelaloire.fr / 02 44 76 13 90



PLAQUETTE_CHU_de_Nantes_Tele-expertise_onco-dermatologie V2.pdf



Détectés tôt, 90% des cancers colorectaux peuvent être évités.

Durant le mois de MARS, les équipes du CRCDC seront mobilisées sur le terrain et sur les réseaux sociaux pour transmettre une information claire sur ce dépistage!

Nous comptons sur la mobilisation de tous en relayant cette campagne de sensibilisation auprès de votre public en vous proposant **un kit de communication digitale.**

Celui-ci est composé d'un article rédigé par l'équipe médicale, d'un visuel pour illustrer l'article, et de l'affiche du dépistage organisé du cancer colorectal de l'Institut National du Cancer.

Si vous le souhaitez, nous pouvons mettre à disposition d'autres supports :

- Une vidéo « Pourquoi se faire dépister ? »,
- Un visuel sur le parcours du dépistage organisé.
- Un dépliant de l'Institut National du Cancer sur le dépistage organisé du cancer colorectal...

Nous vous remercions d'en faire la demande directement auprès d'Aline LEBON :

a.lebon@depistagecancers.fr.

Retrouvez prochainement l'agenda de nos actions dans chaque département de la région, sur nos réseaux sociaux.

RDV le 1er mars pour le lancement de la campagne Mars Bleu!

numéro spécial du bulletin de l'Ordre des médecins : "Santé : la révolution numérique"

Mise à jour du Tableau de Septembre 2021 au 3 février 2022



Mise à jour du Tableau Septembre 2021 au 3 février 2022.pdf



Mise à jour de deux fiches pratiques (que vous pouvez retrouver sur le site du conseil avec les contrats types)



Fiche pratique adjuvat et assistanat janvier 2022.pdf





Fiche pratique collaboration libérale janvier 2022.pdf



N'oubliez pas nos Thésards

Ils ont besoin de nous afin de répondre à leurs questionnaires.

Merci pour eux. Sujets de thèses



Conseil Départemental de Loire Atlantique de l'Ordre des Médcsins

♀ 8 Rue du Cherche Midi, Nantes,...

➤ loire-atlantique@44.medecin.fr

L 02 40 20 18 50

ocdm44.org

